

Déménagement du Pays Briard : non à une décision hors-sol !

Après recours à une expertise-projet

Pour la direction, les élus n'ont pas compris le projet. Oui, vous avez raison, nous ne l'avons pas compris. Il faut dire que les arguments avancés en séance ne correspondent pas à la réalité du travail des salariés du Pays Briard. Quand la direction avance que le choix de quitter les locaux actuels est motivé par l'absence de possibilité de l'accueil du public et l'éloignement du centre ville (conformément à la note de déménagement du 16 février 2024), la solution avancée ne répond en rien à ces deux points.

Pour la direction, la solution du déménagement dans les locaux de la Marne produit peu d'impacts, avec même pour certains d'entre eux des bénéfices. Une affirmation qui n'est accompagnée d'aucune analyse des risques professionnels, encore moins des risques psychosociaux, dans la présentation du projet, alors même que les élus ont relayé l'opposition majeure des salariés à ce déménagement, en vain.

En premier lieu : déménager une rédaction de presse locale en dehors de sa zone de couverture ne peut recueillir que le ressentiment de l'équipe concernée, et l'incompréhension des lecteurs, correspondants, partenaires, annonceurs, etc. Au-delà de cette délocalisation, s'ajoutent une dégradation des conditions de travail, une démultiplication des trajets routiers et les risques associés, concernant une équipe déjà fragilisée : un effectif sous-dimensionné (quatre journalistes pour un bi-hebdo et Actu.fr), un effectif éclaté (avec un régime dérogatoire pour le télétravail), un effectif composé de salariés précaires (neuf contrats à durée déterminée pour 5 salariés différents depuis 2022), avec un rédacteur en chef historique sur le départ, et des perspectives incertaines quant à son remplacement.

Alors que les locaux actuels donnent satisfaction aux salariés, le déménagement sur deux sites distincts, dans les locaux de la Marne à Meaux, et dans un espace de coworking à Coulommiers, sont sources d'inquiétudes. Le projet de déménagement de la direction est trop loin des recommandations de l'Afnor pour de bonnes conditions de travail (promiscuité des locaux, écart majeur avec la superficie minimale préconisée par salarié, absence de vues sur l'extérieur à hauteur des yeux, etc.). De plus, l'espace de coworking choisi n'est pas plus accessible du centre ville de Coulommiers que les locaux actuels.

Nous rappelons que l'annonce à tous les salariés a été faite seulement mi-janvier 2024, au retour des congés, deux mois avant la date prévue du déménagement, mettant l'équipe devant le fait accompli. De quoi accroître le sentiment de déconsidération du titre, de l'équipe et de leur travail. Une déconsidération qui s'illustre aussi avec la légèreté de la note du projet présenté aux élus en réunions de commission SSCT et de CSE.

La direction ne semble pas apprendre de ses erreurs, y compris quand elle prévenue en amont des risques encourus pour les salariés. En témoigne l'expertise projet qui avait eu lieu en 2016 avec le déménagement du Courrier des Yvelines. Les craintes redoutées ont été confirmées par le temps : une rédaction qui travaille hors zone, des effectifs qui se réduisent, une organisation de travail chamboulée, une charge de travail qui augmente, etc. Générant une souffrance au travail croissante.

L'ensemble du projet de déménagement du Pays Briard relève du bricolage. Nous dénonçons des contraintes de travail qui augmentent et des ressources qui diminuent : les ingrédients parfaits pour exposer encore plus les salariés aux troubles psychosociaux.

Nous demandons que la direction renonce à ce projet de déménagement et se mette en recherche de locaux adaptés à Coulommiers, associant les salariés du Pays Briard. Et de maintenir le poste de rédacteur en chef propre au Pays Briard.

Nous demandons également à la direction de mettre en place une méthodologie pour chaque projet de déménagement futur, et que les procédures légales de consultation des élus soient respectées dans les délais.